

Lìberté Égalité Fraternité Le Recteur de la région académique de Guyane Chancelier des Universités Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

DPAEL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'Adjoint technique de recherche et de formation principal de deuxième classe, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

N°	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MOLBA Audrey	LPO B. JUMINER

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 1 8 DEC. 2023

Pour le Recteur et par délégation

La Secrétaire Générale Adjointe Directrice des Ressources Humaine

Nicole ROCHUR